

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 novembre 2020

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt le douze novembre à dix-sept heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le six novembre deux mille vingt, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

VŒU EN FAVEUR  
D'UNE GESTION EN  
REGIE DE L'EAU

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD (jusqu'à 19h25), Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Christian LAGRANGE, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL par Guillaume LAFEUILLE, Gaëlle GIFFARD par Sander CINSINSKI (à partir de 19h25), Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020*****Présenté par le groupe "Socialistes, Génération-s et personnalités engagées pour Les Lilas"***

Considérant le fort mouvement en faveur de la gestion publique de l'eau dans notre pays où en quinze ans, nous sommes passés de 28 à 40% des usager.e.s desservi.e.s par des entreprises publiques. Et le choix récent de la métropole de Lyon de ne pas renouveler son contrat avec Veolia (le 2e en France après le SEDIF) et de mettre en place une gestion publique.

Considérant que l'Établissement public territorial Est Ensemble s'est vu transféré la compétence eau par la réforme territoriale et qu'il a refusé en 2017 d'adhérer au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) pour étudier la possibilité de création d'une régie publique territoriale de l'eau ;

Considérant qu'Est Ensemble a une convention provisoire avec le SEDIF jusqu'au 31 décembre 2020 pour assurer la continuité du service de l'eau et que le Conseil de territoire du 10 novembre doit se prononcer sur la création d'une régie publique territoriale ou le retour au SEDIF ;

Considérant que depuis sa création en 1922, le SEDIF a confié tout le service de l'eau, de la production d'eau potable à la facturation en passant par la distribution, à la Compagnie Générale des Eaux, devenue Veolia ;

Considérant que la Chambre régionale des comptes dans une enquête publiée en juin 2017 a alerté sur la dérive financière de l'actuel contrat entre Veolia et le SEDIF. Chaque année, c'est **entre 40 et 50 millions** d'euros qui passent des caisses du SEDIF à celles de Veolia et de ses filiales. Les correctifs appliqués par le SEDIF à partir de 2016 n'ont pas entamé la rente de situation de la multinationale.

Considérant qu'avec le rachat de Suez, la multinationale Veolia se voit encore renforcée. Philippe Laurent, secrétaire général de l'association des maires de France, met en garde contre « la tentation d'augmenter le prix de l'eau, et les répercussions que cela aurait sur les usagers ».

Considérant que le SEDIF a pour projet d'installer l'osmose inverse basse pression dans ses trois principales usines pour un coût de l'ordre de 500 millions d'euros par usine et que cela aura des conséquences fortes sur le tarif de l'eau pour les usagers dans les prochaines années ;

Considérant que les études commandées par Est Ensemble démontrent qu'une régie publique de distribution reviendrait nettement moins cher que le même service rendu par le SEDIF ;

Considérant que les prétentions du SEDIF de conserver à son usage exclusif les canalisations principales et les réservoirs présents sur le territoire d'Est Ensemble ne sont pas fondées en droit. Et que par conséquent, les travaux de déconnexion physique des réseaux que le SEDIF veut imposer à Est Ensemble ne sont pas nécessaires et qu'une déconnexion virtuelle des réseaux, sans travaux supplémentaires, sera suffisante.

Considérant que le territoire Est Ensemble s'approvisionnera en eau auprès du SEDIF pendant quelques années mais qu'il n'est pas question que le SEDIF réalise des bénéfices sur la vente de l'eau en gros et que l'eau en gros soit facturée plus cher à notre territoire qu'aux autres usagers du SEDIF.

**Le Conseil municipal souhaite que :**

- **Est Ensemble décide de la création d'une régie publique territoriale pour la distribution de l'eau et n'adhère pas au SEDIF ;**
- **Est Ensemble engage dès à présent des négociations avec le SEDIF en vue d'une séparation à l'amiable, respectueuse des intérêts des habitant.e.s de notre territoire ;**
- **Est Ensemble recrute sans tarder les personnels nécessaires à la préparation du passage en régie ;**

- Est Ensemble signe une nouvelle convention provisoire avec le SEDIF jusqu'à la fin du contrat avec Veolia, le 31 décembre 2023, pour assurer la continuité du service public en attendant le passage en régie au 1er janvier 2024.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

  
Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour : 31

Voix contre :

Abstentions : 4

NPPV :

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **17 NOV. 2023**  
(pendant une durée continue de 2 mois)